Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260417-2026_27-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	28

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 1

Date de la convocation
7 avril 2026

N° de la délibération
2026-27

L'an 2026, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 7 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 7 avril 2026.

Présents (27) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Alexandra FRAYSSE, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Fabienne RICHARD, Catherine BOULANGER, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS,

et MM : Patrice LE DU, Jean-Yves NICOLAS, Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Alan LE BUREL, Sébastien GICQUEL, Yann MANAC'H, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absent ayant donné procuration : Émilie LUQUEL à Claude PRIGENT

Absent : Anthony GAGNON

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Anne-Marie KERDRAON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 16 avril 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 16 avril 2026

Création d'une commission d'appel d'offre (CAO) - Election des membres de cette commission

Rapporteur : Anne -Marie KERDRAON

+ Annexe – tableau de calcul de l'élection

Création d'une CAO :

Une commune peut constituer, en début ou en cours de mandat, une ou plusieurs commissions d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent ou temporaire, qui peuvent être compétentes pour l'ensemble des marchés publics ou seulement pour un marché déterminé, dès lors que le champ de compétences de chaque commission est clairement défini.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260417-2026_27-DE

Ces commissions sont chargées, aux termes de l'article L.1414-2 du Code General des Collectivités Territoriales (CGCT), de choisir les titulaires des marchés publics passés selon la procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens qui figurent dans l'annexe n°2 du code de la commande publique (CCP).

Composition et élection des membres d'une CAO :

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, auquel l'article L.1414-2 renvoie, ces commissions sont composées, s'agissant des communes de 3 500 habitants et plus, de l'autorité habilitée à signer le marché le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus par lui à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ces membres, qui ont voix délibérative, sont élus, ainsi que leurs suppléants, selon les modalités fixées par les articles D.1411-3 à D. 1411-5 du CGCT.

Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.
Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.

Fonctionnement d'une CAO :
A l'exception des règles de quorum et de la tenue de procès- verbaux expressément prévues par l'article L. 1414-2 du CGCT, les modalités de fonctionnement des CAO sont librement déterminées, dans un règlement intérieur, par le conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal :

- De constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent, compétente pour l'ensemble des marchés publics passés selon la procédure formalisée.
- D'inviter les conseillers municipaux qui le souhaitent à déposer dans les 2 minutes leur liste de candidats auprès du maire,
- De procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la CAO étant précisé que l'élection se tient au scrutin à bulletin secret, sauf accord unanime contraire du conseil municipal (art L 2121-21 du CGCT).

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection des membres par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260417-2026_27-DE

Proposition de la liste « Carhaix, ville dynamique et solidaire » :

Titulaires : Daniel COTTEN, Serge COUTELLER, Hervé PHILIPPE, Yann MANAC'H et Isabelle LE LEON

Suppléants : Sébastien GICQUEL, Alan LE BUREL, Paul BOUSSARD, Hélène GUILLEMOT et Isabelle AUFFRET

Proposition de la liste « Ensemble pour Carhaix » :

Titulaire : Claude PRIGENT

Suppléant : Pierre-Yves THOMAS

Il est procédé à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

(voir détail du calcul en annexe)

Après avoir procéder à l'élection, avec 27 voix pour et 1 abstention (Julie DÉNÈS), les Membres du Conseil Municipal élisent les membres de la commission d'appel d'offres.
La commission est composée de :

Titulaires	Suppléants
Daniel COTTEN	**Sébastien GICQUEL**
Serge COUTELLER	**Alan LE BUREL**
Hervé PHILIPPE	**Paul BOUSSARD**
Yann MANAC'H	**Hélène GUILLEMOT**
Claude PRIGENT	**Pierre-Yves THOMAS**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 14 avril 2026

Le Maire,

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260417-2026_27-DE